

La Fédé, c'est quoi? :

La Fédé est une association d'Éducation Populaire dont l'action en faveur du développement local rayonne sur l'ensemble du territoire de Redon Agglomération. Avec son équipe de professionnel·les, elle est impliquée dans le champ de l'animation enfance/jeunesse/famille/adulte, du sport et des activités de plein-air, de l'action culturelle, de l'insertion professionnelle et des séjours adaptés pour personnes en situation de handicap mental.

C'est dans ce cadre qu'elle pilote le projet du Centre Social Intercommunal.

Infos pratiques :

Comment s'inscrire ?

A la première participation, compléter et signer :

- Un dossier d'inscription
- Les autorisations parentales

A renouveler tous les ans :

- L'adhésion famille à La Fédé de 5€
- Une fiche sanitaire de liaison

Pour les animations des programmes des vacances :

- Un bulletin d'inscription

Où retirer/déposer mon dossier?

Vous pouvez retirer et/ou déposer le dossier d'inscription auprès de l'animateur à l'Espace Jeunes de Béganne ou au Centre Social dont les bureaux administratifs se situent au Centre Associatif à Allaire.

Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de La Fédé : <https://www.lafede.fr/loisirs/espaces-jeunes/>

Horaires



Hors vacances

Mercredi : 14h00 - 17h00

Vacances scolaires

Du lundi au vendredi : 14h00 - 18h00

Selon le programme, l'Espace Jeunes pourra être fermé pour cause de sortie. Un planning d'ouverture sera affiché sur la porte de l'Espace Jeunes.

Contact

Adresse

Rue du Stade, 56350 Béganne

Téléphone

02.99.91.88.88 - 06.99.12.56.56

Mail

jeunesse@beganne.fr



Site web

www.lafede.fr

Réseaux sociaux
@Yoann Béganne



La mairie de Béganne, partenaire du Centre Social, confie l'organisation des animations jeunesse des vacances, l'Espace Jeunes et l'accompagnement de projets de jeunes au Centre Social La Fédé.

C'est Yoann, animateur permanent sur la commune qui a en charge l'animation, en étroite partenariat avec la directrice jeunesse du Centre Social.

La Mairie est un partenaire essentiel dans la mise en œuvre du projet du Centre Social sur le territoire.



Centre Social Intercommunal La Fédé - 19, rue de Redon - 56350 ALLAIRE
02.99.71.99.11 / centre.social@lafede.fr

A BEGANNE, UN ESPACE JEUNES POUR...SE RETROUVER !

La mairie de Béganne confie l'organisation des programmes d'animations des vacances, l'Espace Jeunes et l'accompagnement de projets de jeunes au Centre Social Intercommunal La Fédé, qui en est donc l'organisateur.

L'Espace Jeunes est à destination des jeunes âgé·e·s de 10 à 17 ans, que ce soit pour les jeunes de la commune mais aussi pour ceux·celles des communes voisines.

Le mercredi :

Des temps libres sont proposés, où on peut faire de la cuisine, du bricolage, du sport, des jeux de société, des jeux vidéo, écouter de la musique, etc...



Pendant les vacances :

En plus des temps libres à l'Espace Jeunes, des animations sont proposées dans un programme d'animations.



Toute l'année :

L'animateur est aussi là pour accompagner les jeunes dans leurs projets (vacances, solidarité, musique, etc.)



ANIMATEUR, YOANN LE CLECH

L'animation jeunesse sur la commune de Béganne, est confiée à Yoann Le Clech. Animateur diplômé depuis plusieurs années il connaît très bien les jeunes et la commune ! Il est aussi très fort au ping-pong et réussi à tous les coups les cookies au chocolat !



 C'est lui !

RÈGLEMENT DES ESPACES JEUNES

ALLAIRE · BÉGANNE · LES FOUGERÈTS · PELLAC · RIEUX · ST GORGON · ST JACUT-LES-PINS · ST JEAN-LA-POTERIE · ST PERREUX · ST VINCENT-SUR-ROUST

L'Espace Jeunes est un espace d'émancipation et d'expérimentation où les mineurs (à partir de 10 ans) peuvent s'épanouir en prenant des initiatives et des responsabilités quant à la mise en œuvre de leurs temps de loisirs et de vacances. Les temps de loisirs et de vacances sont des occasions d'apprentissage à la citoyenneté et au vivre-ensemble où les jeunes sont considérés en tant qu'individu à part entière, non pas comme un être isolé mais comme faisant partie et agissant au sein d'une collectivité.

FONCTIONNEMENT

- L'animateur·rice n'est pas responsable des allées et venues des jeunes. Les responsables légaux des jeunes sont au courant de ce fonctionnement, basé sur une relation de confiance entre eux et le jeune.
- L'Espace Jeunes est un lieu public et donc ouvert à tous·tes et non pas un lieu privé appartenant à un groupe. Les jeunes des autres communes peuvent accéder à l'Espace Jeunes.

ADHÉSION/INSCRIPTION

- Chaque jeune a l'obligation de contracter une adhésion auprès du Centre Social La Fédé, d'un montant de 5€, valable 1 an (année civile). Cette adhésion permet à toute la famille de participer aux activités organisées par La Fédé. Chaque jeune doit également avoir une fiche sanitaire de liaison à jour, valable 1 an (année civile).
- Chaque jeune qui vient à l'Espace Jeunes doit s'inscrire à son arrivée sur la fiche de présence journalière. Cependant, les jeunes peuvent venir et sortir du local à leur guise.

COMPORTEMENT

- Chaque jeune doit respecter les autres :**
- Les autres : jeunes, animateur(s), parent(s), etc..."On n'est pas obligé d'être ami avec tout le monde mais on doit respecter tout le monde".
 - Respect : politesse envers tout le monde, ponctualité aux réunions et activités, vocabulaire et comportement adaptés à tous les âges, pas de moqueries/insultes/provocations/intimidations, respect du droit à l'image de tous·tes notamment sur TikTok et Instagram, etc...
 - Les téléphones portables sont autorisés dans la mesure où l'utilisation est non abusive, ne gêne pas le bon déroulement des activités et respecte le droit à l'image de tous·tes.
 - Chaque jeune doit respecter les lieux et le matériel. Le local doit être rendu en bon état, propre et rangé: "Si tu utilises, tu nettoies et/ou tu ranges!"

LÉGISLATION ET INTERDITS

- L'utilisation des jeux vidéo est soumise au respect de la classification en vigueur (PEGI).
- L'utilisation d'internet est soumise à la législation. Il est par conséquent interdit de consulter, stocker, diffuser des sites ou documents à caractère raciste, pornographique, incitant à la violence ou portant atteinte à la dignité des personnes.
- Interdiction d'amener et de consommer de l'alcool, du tabac et des substances illicites dans, et aux abords, de l'Espace Jeunes.
- L'enregistrement et/ou la diffusion de photos/vidéos sans l'accord de la personne concernée est puni par la loi (45000€ d'amende et 1 an d'emprisonnement).

RESPONSABILITÉS

- Chaque jeune doit respecter le matériel: "Si tu casses, tu réparas ». Si quelque chose ne peut pas être réparé et doit être acheté pour remplacer l'objet détérioré, une facture sera envoyée aux parents.
- Le Centre Social La Fédé, ainsi que la municipalité, déclinent toutes responsabilités en cas de vol, de perte ou de dégradation des objets personnels des jeunes.

SANCTIONS

- Toute personne qui ne respecte pas ce règlement peut se voir appliquer des sanctions en fonction de la gravité :
- Avertissement oral auprès du/des jeunes avec présentation des excuses (auprès de l'animateur·rice, du ou des autres jeunes ou autrui en fonction de la situation) et/ou réunion collective et/ou réparation.
- Si pas de changement de comportement du jeune (ou récidive), exclusion temporaire de tout ou partie des activités. De plus, les parents seront informés par un appel téléphonique.
- Quand un jeune revient après une exclusion, un temps de discussion sera prévu avec lui afin de faire le point et donner les potentielles autres sanctions si récidive.